

APPEL À CANDIDATURES
Admission au parcours doctoral SACRe 2020

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
DES MÉTIERS DE L'IMAGE ET DU SON

La femis

| arts visuels / cinéma / composition musicale / design / théâtre / histoire et théorie des arts |

Appel ouvert du 18/03/2020 au 13/05/2020

Cet appel est ouvert à l'international, sans limite d'âge.

Le parcours doctoral Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe) est ouvert à tou.te.s les candidat.e.s titulaires d'un diplôme de Master 2 ou de grade équivalent, praticien.ne.s (artistes, designers, cinéastes, compositeurs.trices, metteur.euse en scène) et/ou théoricien.ne.s. En postulant, le.la candidat.e peut demander à bénéficier d'un contrat doctoral d'une durée de trois ans ou mentionner qu'il/elle bénéficie déjà d'un financement.

Elle/Il s'engage à suivre une formation au sein de l'Université PSL dans l'établissement de rattachement (une des six écoles membres de SACRe).

Après la soutenance de ses travaux, la.le candidat.e obtient le diplôme national de doctorat (Ph.D).

Présentation générale

Explorer les territoires communs de la recherche et de la création, permettre à des créatrices, des créateurs, à des chercheuses et des chercheurs de travailler et d'inventer ensemble : telle est l'ambition de la formation doctorale SACRe. Ce parcours est le résultat de la coopération de six établissements composants ou partenaires de l'Université PSL : le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (EnsAD), l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (Beaux-Arts), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis), l'École normale supérieure (ENS).

L'objectif de SACRe est de permettre l'émergence et le développement de projets originaux associant création et recherche. Cette formation doctorale, interdisciplinaire dans son esprit, réunit des praticien.ne.s – cinéma, musique, arts visuels, théâtre et design – et des théoricien.ne.s mettant en jeu une étroite articulation de la pensée et du sensible.

Le doctorat SACRe consiste :

- **pour les praticien.ne.s**, en la production d'œuvres, d'objets ou de dispositifs et en la composition d'un document appelé « portfolio », tous étroitement associés à une démarche réflexive s'appuyant sur des champs théoriques et scientifiques variés ;

- **pour les théoricien.ne.s**, en la production d'une thèse écrite répondant aux normes habituelles en sciences ou humanités, accompagnée d'un « portfolio » étroitement associé à une démarche pratique.

Modalités de la formation doctorale

Direction de thèse

La direction de la thèse (HDR) devra être choisie prioritairement parmi les membres de SACRe / le Laboratoire (EA 7410), parmi l'une des équipes de recherche rattachées à l'École Doctorale 540 – École doctorale Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales – ou parmi l'une des équipes de recherche des établissements de PSL. La direction comportera en outre un.e praticien.ne appartenant également de préférence aux équipes susmentionnées.

La liste des membres est disponible sur les sites de [SACRe](#), de [l'ED 540](#) et de [PSL](#).

La direction de thèse pourra être finalisée après admission.

La formation doctorale dure 3 ans et engage le/la lauréat.e à suivre :

- **Une formation spécifique dispensée au sein des écoles et conservatoires**, chaque établissement organisant les conditions d'accueil, d'organisation et de fonctionnement pour chacun.e des doctorant.e.s qui lui sont rattaché.e.s ;
- **Un séminaire SACRe spécifique**, ayant pour objectif d'explorer les relations entre création et recherche, réunissant l'ensemble des doctorant.e.s admis.e.s dans la formation ;
- **Des formations à choisir** parmi l'offre de l'ED 540 et du Collège doctoral de PSL.

Des bilans d'étape et les travaux des doctorant.e.s doivent être présentés chaque année.

Les doctorant.e.s sont encouragé.e.s à participer à l'élaboration de publications, journées d'études, manifestations publiques, et sont incité.e.s à élaborer des projets transdisciplinaires.

Cette formation entre dans le cadre de la convention définie par l'article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de doctorat.

[f - consulter l'arrêté](#)

En candidatant, les futur.e.s lauréat.e.s reconnaissent après avoir pris connaissance des dispositions fixées par les textes arrêtant le cadre du diplôme national de doctorat.

Financement et offres en lien avec la formation

Les doctorant.e.s reçu.e.s avec attribution de contrats doctoraux PSL deviennent salarié.e.s pour une durée de trois ans, durée légale de la formation, selon les conditions fixées par le décret n°2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009. Il s'agit d'un temps plein et il subordonne tout autre travail à une autorisation de cumul.

[f - consulter le décret](#)

La rémunération mensuelle s'élève, à la date de publication de l'appel, à 1 758 euros brut, conformément à l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel.

[f – consulter l'arrêté](#)

Sous certaines conditions, les doctorant.e.s bénéficient de soutiens spécifiques dans le cadre d'activités liées à leur recherche doctorale : soutien à la production artistique (production d'œuvres, manifestations du type expositions, concerts, etc.) et à l'activité scientifique (colloques, publications, etc.).

Caractère de la thèse, soutenance et délivrance du doctorat d'art et de création SACRe

Le doctorat SACRe place au premier plan le travail de création pour les doctorant.e.s en écoles d'art, et l'interaction avec des praticien.ne.s pour les doctorant.e.s théoricien.ne.s.

La thèse se compose conjointement d'**œuvres**, dans les formats et supports propres à chaque discipline, et d'un **portfolio**. Ce dernier met en relief les sources, les expériences, les recherches, les autres pratiques, artistiques et scientifiques, qui ont accompagné le travail de création. Il **apporte une réflexion argumentée et problématisée** sur le travail accompli durant les trois années de thèse. Sa forme est définie selon les caractéristiques et les démarches propres à chaque discipline, en adéquation avec le projet de recherche du/de la doctorant.e et en accord avec les directeur.trice.s de la thèse.

La **soutenance de thèse** des doctorant.e.s praticien.ne.s s'appuie sur la présentation des œuvres réalisées pour le doctorat sous des formes diverses (expositions, performances, concerts, projections, spectacles, prototypes) et du portfolio. La soutenance de thèse des doctorant.e.s théoricien.ne.s s'appuie sur la présentation de la thèse écrite tout en faisant place au travail pratique mené dans le cadre spécifique de ce doctorat. Dans les deux cas, au terme de la soutenance publique, le diplôme national de docteur est délivré par PSL et mentionne l'établissement de préparation.

Dans le cadre de ses délibérations, le jury apprécie la qualité des travaux du doctorant, leur caractère novateur, l'aptitude du doctorant à les situer dans leur contexte scientifique ainsi que ses qualités d'exposition.

– article 19 de l'arrêté du 25 mai 2016

Candidature

Conditions d'admission

Les candidat.e.s doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et être titulaires d'un diplôme français ou étranger sanctionnant cinq années d'études supérieures :

- Diplôme national de Master ;
- Diplôme conférant le grade de master.

Pour les étudiant.e.s étranger.e.s,
un certificat de maîtrise de la langue française de niveau **B2** est requis. La thèse pourra alors être rédigée en anglais ou dans une autre langue scientifique internationale, si la direction de thèse s'y déclare favorable et qu'un long résumé en français, conformément aux dispositions règlementaires, accompagne la thèse.

Les candidat.e.s praticien.ne.s doivent pouvoir présenter un dossier attestant d'une réelle pratique artistique. **Les candidat.e.s ne doivent pas être déjà inscrit.e.s en thèse.** Si elles/ils bénéficient déjà d'un financement, elles/ils doivent le mentionner expressément dans leur candidature. Il n'y a pas de limite d'âge pour les candidat.e.s. Elles/Ils ne peuvent se présenter plus de trois fois.

Modalités de candidature

La.le candidat.e postule sur un sujet de son choix.

Les candidatures se font **auprès de l'établissement** choisi par le.la candidat.e selon la thématique de son projet et selon la nature de sa pratique artistique principale.

CNSAD	CNSMDP	ENS	ENSAD	La fémis	Beaux-Arts
Théâtre	Composition musicale	Histoire et théorie des arts	Arts visuels Design	Cinéma	Arts visuels

Chaque établissement précise sur son site web les modalités de dépôt des candidatures et détaille la liste des pièces à joindre.

Les dates de retrait des dossiers et de dépôt des candidatures vont :

**du mercredi 18 mars
au mercredi 13 mai 2020**

Procédure de sélection

Écoles d'art. À l'issue d'une première procédure de **sélection sur dossier** (1^{er} temps), l'établissement retient des candidat.e.s qu'il convoque pour une **audition** (2^{ème} temps).

ENS. La sélection entière se fait sur dossier, par examen (1^{er} temps) et éventuellement rencontre (2^{ème} temps), sans audition.

À la suite de cette procédure de sélection, chaque établissement se prononce sur l'admissibilité d'un ou de plusieurs candidat.e.s. Après consultation des dossiers et des rapports établis par chaque établissement, l'**admission définitive** (3^{ème} temps) est prononcée par un jury plénier constitué des responsables de la recherche de chaque établissement et de la direction de l'École Doctorale 540.

Les résultats définitifs sont annoncés mi-juillet sur le site web du Collège doctoral de PSL, sur le site web du laboratoire SACRe et, le cas échéant, sur les sites web des établissements de SACRe.

Après l'admission définitive, la double inscription (avec paiement *unique* des droits) à un des conservatoires ou écoles d'art d'une part, et à PSL d'autre part, est nécessaire pour pouvoir signer son contrat doctoral et suivre la formation. Les doctorant.e.s préparant leur thèse à l'École normale supérieure s'inscrivent à l'ENS uniquement.



Contact

Pour toute question sur la procédure générale, vous pouvez écrire à l'adresse sacre@psl.eu. Les candidat.e.s internationaux ayant des questions liées à leur situation sont invité.e.s à contacter Quentin Rioual, chargé d'ingénierie d'étude et de recherche SACRe : +33 (0)1 43 13 63 87. Pour toutes les questions relevant spécifiquement de l'établissement où vous candidatez, merci de vous référer au contact de celui-ci.

Liens utiles

psl.eu	Le site Web de PSL
collegedoctoral.psl.eu	Le site Web du Collège doctoral de PSL
sacre.psl.eu	Le site Web du laboratoire SACRe
cnsad.fr	Le CNSAD (Conservatoire national supérieur d'art dramatique)
conservatoiredeparis.fr	Le Conservatoire de Paris (Conservatoire national supérieur de musique et de danse)
ens.fr	L'ENS (École normale supérieure)
ensad.fr	L'EnsAD (École nationale supérieure des arts décoratifs)
femis.fr	La FÉMIS (École nationale supérieure des métiers de l'image et du son)
beauxartsparis.fr	Les Beaux-Arts de Paris (École nationale supérieure des beaux-arts)

MODALITES DU CONCOURS SACRe A LA FEMIS

Les candidats au doctorat SACRe dans le domaine du cinéma doivent s'inscrire auprès de La Fémis. Le programme SACRe à La Fémis recrute un.e candidat.e par an, disposant d'une allocation doctorale. Le doctorat SACRe impliquant un engagement à plein temps, il est exclusif d'autres engagements professionnels (sauf autorisations de cumul spécifiques).

I. LES FORMALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions en ligne sont ouvertes **du 18 mars au 13 mai 2020**.

Les candidats procèdent à leur inscription en créant leur espace candidat via le lien communiqué sur le site de la Fémis (Rubrique « Admission », puis « Inscription », puis « Doctorat SACRe »), puis en remplissant le formulaire et en téléchargeant les pièces exigées au format PDF, **au plus tard le 13 mai 2020**.

PIECES EXIGEEES

1) Un curriculum vitae détaillé

Le curriculum vitae doit présenter les projets auxquels le.la candidat.e a déjà participé et toutes autres activités en rapport avec la formation et l'activité scientifique et artistique du.de la candidat.e.

2) Une lettre de motivation

La lettre de motivation (deux pages maximum) doit expliquer les raisons pour lesquelles il ou elle souhaite suivre cette formation et ce qu'il ou elle attend de ce programme.

3) Un projet de thèse

Le projet de thèse est un document écrit de 20 pages au maximum (en comptant les annexes et éventuelles images). Il présente un projet de recherche pour les trois années du doctorat, articulant une pratique artistique et un projet scientifique. Il expose une problématique de recherche, en s'appuyant sur un corpus bibliographique pertinent et sur une pratique artistique. Il explique les projets de création envisagés dans le cadre du projet de thèse. Il met à jour enfin l'opportunité de ce projet à s'inscrire dans la formation doctorale SACRe.

4) Un dossier artistique

Les **œuvres filmiques** du candidat doivent être transmises au jury, sous forme d'extraits ou en intégralité (durée indicative pour le visionnage par le jury : 30 minutes). La transmission de ces documents vidéo se fait de préférence sous la forme d'un ou plusieurs **lien(s) renvoyant vers une plateforme vidéo** (de type Vimeo). Ces liens peuvent être indiqués sur une page dédiée du dossier de candidature.

Il est également possible de les transmettre via un outil de partage de fichiers (de type WeTransfer) adressé à concours-sacre@femis.fr ou, à défaut, d'un DVD envoyé par courrier (adressé au Département Recherche, Concours SACRe, La Fémis, 6, rue Francoeur, 75018 Paris).

Ces œuvres doivent être accompagnées d'un **portfolio** donnant un aperçu des travaux artistiques passés du.e de la candidat.e. Celui-ci peut comprendre des éléments écrits et des images, retraçant l'évolution et les développements récents des travaux du candidat. Sans format imposé, ce portfolio ne doit pas néanmoins dépasser 10 pages.

5) Lettres de recommandation et lettre d'acceptation d'un directeur de thèse

De manière optionnelle, **deux lettres de recommandation**, rédigées par des chercheurs ou des personnalités reconnues du monde des arts et de la création et connaissant le travail du candidat, peuvent être jointes au dossier de candidature. Parmi ses deux lettres, une lettre d'acceptation d'un directeur de thèse pour la partie scientifique ou pour la partie artistique est à privilégier.

6) Attestation de niveau en langue française

Pour les candidats qui ne sont pas ressortissants d'états francophones, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à **B2** dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Les candidats sont invités à intituler leurs fichiers sur le modèle suivant : « NOM_Diplome (ou Dossier de candidature ou Identite, etc.)_SACRe2020 ».

Les dossiers illisibles ou incomplets ne seront pas pris en compte. L'ensemble des documents doit faire l'objet d'un seul document au format PDF.

II. LE DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours SACRe se déroule en trois parties.

A. PRÉ-ADMISSIBILITÉ

La pré-admissibilité se fait sur instruction par un jury interne à La Fémis d'un **dossier de candidature**.

Les résultats de la pré-admissibilité seront communiqués au début du mois de juin.

B. ADMISSIBILITÉ

Les candidats dont le dossier aura été sélectionné seront autorisés à se présenter à une épreuve orale. Il s'agit d'une seule épreuve orale et publique d'une durée de 30 minutes devant un jury composé de chercheurs, d'artistes, de représentants de La Fémis et du programme doctoral SACRe. Cet oral a lieu en français. Le.la candidat.e sera interrogé.e notamment sur ses motivations et son projet de thèse. Le jury peut établir, le cas échéant, une liste complémentaire (liste d'attente).

L'oral d'admissibilité se déroulera le **7 juillet 2020**.

C. ADMISSION DÉFINITIVE

Un jury plénier composé de représentants de PSL, de représentants des institutions membres de SACRe, présidé par un représentant de l'École doctorale 540 de l'ENS, prononce l'admission définitive des candidats après consultation des dossiers et des rapports établis par chaque institution sur les candidats qu'elle a sélectionnés lors de l'admissibilité. Le jury plénier est prévu le **10 juillet 2020**.

Après l'admission définitive, la double inscription à La Fémis d'une part, à l'École normale supérieure de Paris d'autre part, est nécessaire pour suivre la formation. Les frais d'inscription ne sont réglés qu'une seule fois. Le contrat doctoral commence au 1^{er} octobre 2020.